

Décision concernant la quatrième question à l'ordre du jour: Formulaire proposé pour les rapports qui seront demandés en 2017 au titre de l'article 19 de la Constitution concernant les instruments relatifs au temps de travail

Le Conseil d'administration a:

a) demandé aux gouvernements de soumettre pour 2017, en application de l'article 19 de la Constitution, des rapports sur les instruments relatifs au temps de travail énumérés au paragraphe 3 du document GB.326/LILS/4;

b) approuvé le formulaire de rapport concernant ces instruments, qui figure en annexe au document GB.326/LILS/4.

(Document GB.326/LILS/4, paragraphe 6.)